

Résolution adoptée à la séance plénière du 13 janvier 2021

Filières stratégiques : définir et mettre en œuvre les priorités

Déclaration du groupe de la Coopération

Nos entreprises sont en perte d'influence au sein de l'écosystème mondial. Face à un réel risque de décrochage industriel et technologique, la France, à l'instar de ses partenaires européens et mondiaux – qui déploient ces dernières années de véritables politiques d'innovations sectorielles –, se doit de réfléchir à son investissement dans un certain nombre de filières stratégiques.

C'est bien ce que fait notre voisin allemand avec son « Plan Industrie 4.0 » et les programmes spécifiques sur l'hydrogène ; ou encore la Corée du Sud et la Chine avec leur « Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle » et le Japon avec sa « Stratégie Robots ».

Nous sommes convaincus que seule une intervention ciblée et orientée sur le long terme nous permettra d'anticiper, de préparer et d'encourager les grandes transitions (numérique, environnementale ou démographique) qui vont venir remodeler notre société à l'horizon 2030, tout en garantissant notre souveraineté nationale (Préconisation n°2).

Il va tout à la fois nous falloir (Préconisation n°1), favoriser une alimentation saine et durable et contribuer à la souveraineté alimentaire mondiale ; préserver et développer la santé et le bien-être de nos citoyens ; protéger l'environnement et assurer notre transition écologique et énergétique tout en assurant notre souveraineté dans le numérique.

En ce sens (Préconisations n°7 à 11), le concours des pouvoirs publics apparaît nécessaire à travers la réflexion et la mise en place de stratégies d'accélération qui devront être conçues dans une approche systémique et holistique, qu'il s'agisse du soutien à la Recherche & Développement, de la maturation des technologies, de leur déploiement, ou encore du capital-humain, de l'attractivité et de la promotion à l'international.

Ceci sans oublier l'incontournable levier européen (Préconisation n°13).

L'accompagnement de ces transitions nécessitera de plus d'agir en profondeur sur les compétences, en adaptant au plus tôt les cursus, en développant les formations au cours de la vie et en promouvant une politique des talents (Préconisations n°5 et 6).

Enfin, le partage de la valeur, les modes de gouvernance, la prise en compte des différentes parties prenantes, notamment les PME-PMI sous-traitantes, nécessitent bel et bien des réflexions approfondies (Préconisation n°12).

Nos entreprises-coopératives ne s'y trompent pas et mettent en place dans plusieurs filières différents dispositifs, RSE notamment, qui visent à accompagner le changement d'échelle de notre économie et ainsi de valoriser l'image France à l'international.

Le Groupe de la Coopération a voté cet avis.